



GSJ: Volume 11, Issue 12, December 2023, Online: ISSN 2320-9186

www.globalscientificjournal.com

**L'IMPACT DE L'ÉLARGISSEMENT DES ASSIETTES FISCALES AU MALI: CAS DES CENTRES FISCAUX
DU DISTRICT DE BAMAKO**

Dr. BOUBACAR SEKOU KEITA

INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN MANAGEMENT/IHEM
LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT ET DECENTRALISATION/LAREM-DEC
Tel: 223 76 47 81 83

Email: boubacarkeita7@gmail.com

Doctorant IBRAHIMA HAMA

FCAULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION/FSEG
LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT ET DECENTRALISATION/LAREM-DEC
Tel: 223 79 30 43 28

Email : abba.cisse@ymail.com

Doctorant IBRAHIMA SAMAKE

FCAULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION/FSEG
LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT ET DECENTRALISATION/LAREM-DEC
Tel: 223 76 31 07 39

Email: samakeibrahima77@gmail.com

Dr. SIDI MAMADOU DIALLO

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION/FSEG
LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT ET DECENTRALISATION/LAREM-DEC
Tel: 223 66 48 40 81

Email: sididaillo480@gmail.com

KeyWords: Assiettes, Assiettes fiscales, Elargissement, Elargissement de l'Assiette fiscale, Fiscalité, Impôt

ABSTRACT

L'objectif de cette recherche était d'étudier l'influence du taux d'imposition sur le revenu net soumis à l'impôt sur le comportement des contribuables. Pour atteindre cet objet, nous avons adopté l'epistemologie postpositiviste qui nous a permis d'opter la methode mixte (quali-quant) afin de collecter et d'analyser nos données sur le terrain. Le résultat de la recherche nous a montré que : l'elargissement des assiettes fiscales est synonyme de redressement fiscal, de la traque des fraudeurs de l'équité fiscal , cela va contribuer à une rentrée massive de fonds dans le tresort public et une regression des rendements des entités, qui de son tour, va legerement distribuer(clé de repartition) ce deficit sur le prix de vente des prestations de service ou de biens, qui provoquera une inflation, par la suite une baisse du pouvoir d'achat, la compression de certains emplois, et provoquera une grève généralisée pour faire front à l'Etat.

1. Introduction

L'acquiescement de l'impôt devrait être ainsi une démarche participative et volontaire de tout contribuable au service de l'intérêt général. Toutefois, il est toujours difficile de convaincre le contribuable de s'acquiescer de plein gré son impôt réellement dû. Or avec l'évolution de la société, il est primordial de sensibiliser les contribuables sur l'importance de l'élargissement des assiettes fiscales aux mêmes titres que les innovations par rapport aux activités économiques ou sociales. Cela va permettre à l'état de maintenir un équilibre financier par rapport à ses charges d'exploitations. La loi des finances de tous les Etats en voies de développement tient compte des entrées au niveau de la trésorerie pour ajuster et dégager ensuite les grandes lignes d'investissement qui doivent être entreprises aux cours d'une année civile. Donc l'état doit être en perpétuel recherche d'équité entre les contribuables en termes de la prise en charge équitable des dépenses publiques en fonction du poids de l'activités menées par les contribuables afin de lutter contre l'inegalité liée aux facultés de contributions. Pour cela il doit à priori faire un état du nombre de contrôleurs pouvant faire la couverture géographique de l'audit fiscal de tous les contribuables et d'analyser les relations de causalités, de colinéarités, de confondantes entre les variables dépendantes (assiettes fiscales) et les variables indépendantes(inflation, suppression d'emplois). C'est dans ce contexte que nous, nous sommes lancés à mener une recherche sur l'élargissement des assiettes fiscales et ses contraintes y afférentes. De ce fait, pour la petite histoire, chaque entité fonctionnait grâce à un impôt perçu par les Rois ou les Empereurs. Selon les localités il était appelé « **DI SONGO** = le prix du miel, ou **N'NI SONGO** = le prix de la vie ».

L'impôt est considéré comme une injustice sociale d'où le comportement du contribuable qui cherche à l'éviter. D'ailleurs, (G. ZEGER, 1935-1936) définit l'impôt comme « une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif, sans contrepartie directe pour celui qui l'acquiesce » La notion d'impôt n'est pas une chose récente dans la culture malienne. En effet, le Mali est une terre de vieilles civilisations. Ce qui va nous pousser à poser la question centrale suivante :

Quels sont les contraintes liées à l'élargissement des assiettes fiscales ?

Pour résoudre cette équation, nous nous sommes inspirés des différentes revues des littératures à travers les articles, et les ouvrages pour formuler les questions spécifiques suivantes :

- L'inflation des coûts aux services ou aux produits peut-elle être un facteur explicatif de rallongement des assiettes fiscales?
- La peur à la suppression des emplois est-elle une contrainte à l'élargissement des assiettes ?

L'**objectif** de cet article est d'analyser les contraintes qui peuvent influencer l'Etat à élargir son assiette fiscale. On prévoit mener une réflexion sur le concept du risque lié à l'élargissement des assiettes, les caractéristiques particulières de ce risque.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut passer par des objectifs suivants :

- **Objectif général** : analyser quelques risques qui peuvent découler lorsqu'un Etat décide d'élargir ses assiettes fiscales ou en d'autres termes, augmenter une rentrée.
- **Objectifs spécifiques** :

- Analyser l'influence de l'élargissement des assiettes fiscales sur le pouvoir d'achat de la population
- Dégager un lien entre élargir les assiettes fiscales et la suppression des emplois.

Revue de la littérature.

Plusieurs études ont déjà été menées autour du thème de la fiscalité et ses composantes (assiettes) dont le plus connu est celui de l'économiste Arthur Laffer qui peut être considéré comme la base de la théorie de la taxation optimale et de l'élargissement des champs d'intervention. En plus de cette théorie la fiscalité a fait l'objet de plusieurs autres théories parmi lesquelles figurent celles de « l'échange marchand » (théorie néo-classique), de « la contrainte » (théorie keynésienne), et de la conception marxiste de l'État, (Percebois J., 1997, p.4-9). La théorie de la taxation optimale et l'élargissement des assiettes étudient la politique du système de taxation et de rallongement des assiettes qui minimisent les distorsions et les inefficacités économiques. Elle permet de définir les taux de taxation « optimaux » et les assiettes de nouvelles activités qui permettent de maximiser le bien-être collectif pour un niveau de recettes fiscales acceptables pouvant faire face aux charges publiques. La théorie de la fiscalité optimale représente la recherche d'un système de taxation qui minimise la perte de bien-être collectif, et permettent de respecter une contrainte budgétaire exogène de l'État (Gautier, 2001). Selon les travaux d'Arthur Laffer, l'idée principale est que la pression fiscale peut nuire à l'économie, cette idée avait déjà été formulée par des économistes tels qu'Adam Smith qui notait déjà vers les années 1776 que l'impôt pouvait nuire aux activités de financement. Une courbe semblable à celle de Laffer avait déjà tenté de modéliser cette intuition. Cette courbe se retrouve dans les travaux d'Arsène-Jules EMILE Dupuit (1844). Toute augmentation de taux d'imposition ou d'élargissement des assiettes au-delà de son niveau optimal aura des conséquences négatives sur l'offre de travail (baisse ou diminution de l'offre de travail, c'est-à-dire le chômage), c'est l'effet de substitution. En effet, le taux d'imposition et l'assiette modifient la structure de prix relatifs et suscitent des réactions de découragement à l'égard du travail ou de l'épargne.

La réaction de l'agent sera de substituer au travail d'autres activités telles que le loisir ou des activités moins taxées. D'où la naissance des économies informelles, d'évasion et fraude fiscale. L'impact négatif est aussi ressenti par une réduction de l'assiette imposable. Les travaux de Laffer ont été critiqués par les keynésiennes qui affirment que ces conclusions sont trop hâtives. Selon eux les agents économiques travaillent pour atteindre un certain niveau de vie. Selon cette logique, si on augmente les taxes, donc si on réduit les salaires après impôt, les agents économiques voudront travailler davantage pour compenser cette baisse de leur niveau de vie. Ainsi, une hausse des impôts pourrait même avoir un effet positif sur la croissance et les finances publiques. Pour la théorie de « la contrainte » (théorie keynésienne), l'État n'est plus un « écran » qui masque les relations qui s'établissent entre les consommateurs citoyens lors du processus de détermination de la dépense publique et de la répartition de l'impôt : il est un centre de décision autonome, garant de l'intérêt général. Son action ne se dissout plus dans les fonctions de demande de services collectifs exprimées à partir des préférences individuelles.

2. Définition des concepts.

Impôt, Fiscalité, Elargissement, Assiette, Assiette fiscale, Elargissement de l'assiette fiscale.

Selon le Dictionnaire de Larousse(2018) :

L'assiette désigne au (latin populaire *assedita, manière d'être assis)

Sens N°1. Manière dont un cavalier est assise sur sa selle : avoir une bonne assiette.

N°2. Manière dont quelqu'un repose sur ses pieds ; stabilité : écarter les jambes pour se donner de l'assiette.

N°3. Manière dont quelque chose repose sur sa base ; cette base elle-même : l'assiette d'une statue.

N°4. Du domaine Aéronautique signifie : position du trièdre d'un avion par rapport au trièdre de référence terrestre.

N°5. Du domaine Arts décoratifs signifie : dernière couche de préparation, rougeâtre, dont on revêt une surface avant la dorure à la feuille.

N°6. Du domaine du Droit signifie : détermination de la base d'un droit

N°7. Du domaine de la Marine signifie : quotient de la différence des tirants d'eau arrière et avant d'un navire par sa longueur. (L'assiette traduit l'inclinaison longitudinale du navire et conditionne sa bonne marche).

N°8. Du domaine Sylviculture : caractéristique d'une coupe en forêt, comportant sa situation, ses limites et sa surface

N°9. Du domaine des travaux publics : surface occupée par la chaussée et les parties accessoires d'une route Assiette, manière dont un cavalier est assis sur sa selle. Assiette d'un casernement, assiette d'un impôt, assiette d'un ouvrage, d'un champ assiette du pied, assiette politique, ne pas être dans son assiette.

Pièce de vaisselle individuelle, dont le centre est plus ou : assiette anglaise, assiette profonde, assiette volante, assiette au beurre.

Pique-assiette : personne qui se fait inviter chez les autres sans payer,

chaussée-assiette : appareil électrique constitué de résistances recouvertes de carrés de tissu.

Expression assiette politique : base politique constituée par l'électorat ou le programme.

Familier. Ne pas être dans son assiette, ne pas être dans son état normal, être mal à l'aise

Choregraphie : assiette du pied, manière dont il repose sur le sol : à plat, sur la demi-pointe, sur la pointe.

Droit : assiette d'un impôt, matière imposable que l'on a déterminée en quantité et en qualité.

Domaine Militaire : assiette d'un casernement, répertoire détaillé des caractéristiques d'un casernement et répartition de ses occupants.

Assiette d'un ouvrage, d'un camp, son implantation par rapport au terrain.

L'assiette fiscale : c'est l'ensemble des revenus, des bénéfices ou des valeurs sur lesquels s'applique un impôt ou une taxe. Par exemple, l'assiette fiscale de l'impôt sur le revenu est constituée par le revenu net imposable du contribuable (selon la DGI du Mali)

Impôt : Traditionnellement, l'impôt est défini comme une prestation pécuniaire, exigée par voie d'autorité, par les pouvoirs publics, sans contrepartie personnelle et immédiate, en vue de la couverture des charges publiques (De Wolf et Deguin, 1991). L'impôt, au sens général, est une participation aux dépenses publiques que l'État prélève sur les revenus des personnes physiques et morales. Selon Gaston Jèze, « l'impôt est une prestation de valeur pécuniaire, exigée des individus d'après des règles fixes, en vue de couvrir des dépenses d'intérêt général et uniquement en raison du fait que les individus qui doivent le payer sont membres d'une communauté politique organisée ». Cette définition est considérée comme la plus classique et la plus connue par Michel Bouvier. Dans cette définition, la capacité contributive du contribuable n'est pas précisée, mais afin de réaliser l'équité fiscale, le législateur doit toujours prendre en compte la capacité contributive du contribuable.

La fiscalité désigne l'ensemble des règles, lois et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays. Définie autrement, la fiscalité se résume aux pratiques utilisées par un État ou une collectivité pour percevoir des impôts et autres prélèvements obligatoires (**Droit fiscal malien**).

Sens 1. Elargissement : selon le dictionnaire Larousse, action d'élargir quelque chose ; fait de s'élargir ; agrandissement : l'élargissement d'une route

Sens 2. Action d'agrandir, d'étendre ; fait de s'étendre, de prendre de l'ampleur ; extension : l'élargissement d'un débat.

Elargissement des tâches, rassemblement sur un même poste de travail d'un ensemble de tâches élémentaires réparties auparavant entre plusieurs opérateurs

Selon le **Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales**(CNRTL) : 1° Etymologie et histoire 1215-30 eslargissement « don » (St Graal, II, 493, Hucher ds GDF.) attest. Isolée 2. 1314 « action d'élargir (une incision) », 3. 1333 « mise en liberté » (VARIN, Archives administrat. De la ville de Reims pour sens de « gratifier, enrichir »

Au fil du temps le mot veut dire action de rendre plus large, état de ce qui est devenu plus large. L'élargissement d'un fleuve, des rues. Par cet enrichissement du corps par élargissement du cou, aussi- le visage perdit son importance. Les dépenses d'investissement destinées à l'élargissement des chaussées et au dégagement des grandes villes

Action ou fait de rendre ou de devenir plus vaste, plus étendu. P. meton. Action de mettre en liberté. Il ne consent à travailler aujourd'hui à l'élargissement de notre saint-père que si on lui permet du même coup de s'enfuir lui-même.

Elargissement de l'âme, de la conscience ; élargissement d'un débat d'un programme. Il sentait une joie farouche, un élargissement de son être et du sombre horizon (A.DAUDET,1888).

Au terme de notre analyse, et de nos contextes, nous définissons l'élargissement comme le fait de rallonger de tirer pour une flexibilité vers d'autres éléments afin d'amplifier ou d'étendre un contenu pour un contenant afin de faire une couverture totale.

L'élargissement de l'assiette fiscale : le fait de redresser le revenus net imposable d'un contribuable par rapport à son poids économique, en d'autres termes, une politique de l'Etat qui vise à restaurer l'équité fiscal entre ses contribuables, c'est ce qu'on appelle « élargissement de l'assiette fiscale » dans le but de lutter contre l'inégalité en terme de capacité contributive.

La plus part des cas, quand on pose la question sur l'élargissement fiscal, certains pensent que, lorsqu'un Etat tend à taxer d'autres secteurs qui ne sont pas assujetés à l'impôt, c'est ce qu'on appelle élargissement de l'assiette fiscale. Mais loin de cela, l'élargissement de l'assiette fiscale après l'analyse faite sur le terrain signifie l'augmentation du taux d'imposition appliqué sur les revenus nets (Assiette fiscale) imposables qui, va aussitôt augmenter l'impôt à payer par le contribuable en tenant compte de sa capacité à contribuer. Cela suppose que l'Etat doit veiller à apprécier (contrôle fiscale) la situation comptable de tous les contribuables pour permettre à tout un chacun de payer avec exactitude ce qu'il doit payer en fonction de son poids.

3. Méthodologie de la recherche

Selon Mays et Pope, (1995) « Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux), en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants. »

L'auteur poursuit en affirmant que la recherche qualitative est généralement interprétative : il ne s'agit pas de tester des théories, mais bien de comprendre un phénomène donné à partir d'interprétations, de témoignages ou d'opinions recueillis.

La méthode de recherche qualitative que nous avons utilisée dans cette étude est l'approche de **l'étude de cas**. Conformément au processus d'analyse des données des études de cas (Stake, 1995), les données provenant des observations et des entretiens individuels ont été retranscrites textuellement et l'analyse des données qualitatives a été réalisée selon la méthode d'analyse de contenu thématique.

4. Resultat de la recherche.

- L'élargissement de l'assiette fiscale contribue à une inflation

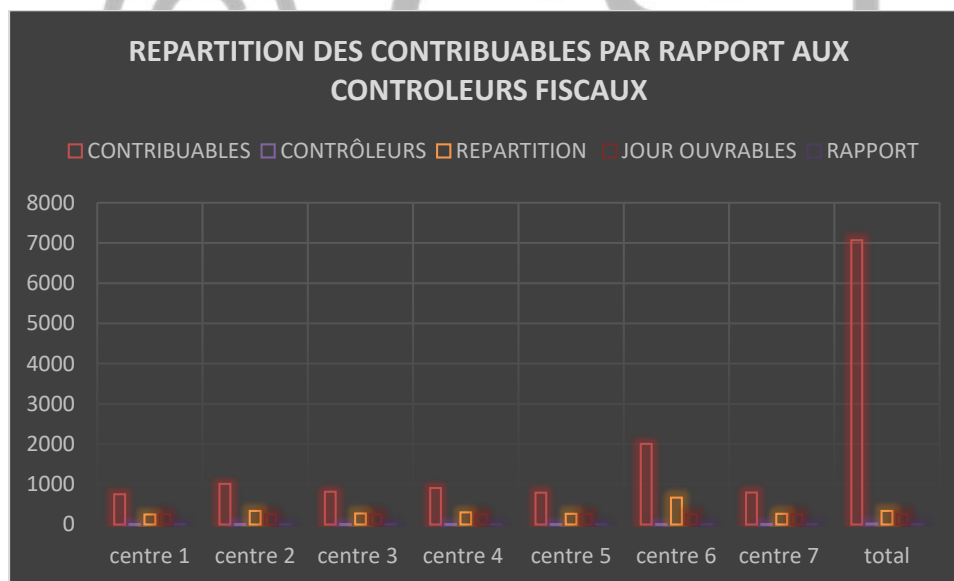
Nous avons interrogé 8/15 soit 53% des personnes disent que, si l'état durcit le contrôle sur le terrain en appréhendant les contribuables fraudeurs pour leur obliger à payer l'impôt correspondant à leur capacité ou à leur poids sans une excuse cela va impacter naturellement sur le coût du produit ou service (l'Etat n'est pas régulateur du marché) que ces contribuables produisent ; car les consommateurs sont les payeurs indirects des impôts collectés par les producteurs. D'ailleurs c'est ce qui pousse souvent l'Etat à exonorer certaines activités pour permettre aux citoyens d'accéder aux produits selon leur pouvoir d'achat d'où la notion de la dépense fiscale (**Selon le rapport de l'OCDE faisant référence en la matière, une dépense fiscale correspond à un transfert de ressources publiques résultant d'une réduction des obligations fiscales relativement à une norme, plutôt que d'une dépense directe. Cette définition établit deux caractéristiques pour identifier**

une dépense fiscale : (1) une baisse de recettes pour l'État, et (2) un écart par rapport à la norme fiscale (système de référence) qu'il convient de définir) comme le cas du gaz butane pour la consommation des ménages.

Les dépenses fiscales peuvent être classées en deux catégories en fonction de l'objectif visé. Les dépenses fiscales d'investissement visent à promouvoir l'investissement national ou étranger (fiscalité directe et indirecte, droits de douanes...). Les dépenses fiscales de consommation favorisent la consommation des ménages en allégeant la charge fiscale (essentiellement fiscalité indirecte) et normalement le prix des biens concernés ou en augmentant le revenu disponible (fiscalité directe des personnes physiques). La première catégorie vise l'efficacité, alors que la seconde relève davantage de l'équité, en ciblant les biens dont la propension à consommer est plus élevée pour les ménages les plus pauvres (par exemple : denrées alimentaires) ou en modifiant la progressivité de la charge fiscale sur les salaires.

7/15 soit 47% personnes interrogées estiment que, l'Etat n'a pas les moyens (Ressources matériels, ressources qualifiées) pour élargir les assiettes fiscales des contribuables. Car le nombre d'agents formés est insignifiant pour apprécier la situation comptable et ensuite constater le poids de tel ou tel structure par rapport à sa capacité de contribution afin de lutter contre l'inégalité. Le second aspect découle d'un nombre insuffisant de contrôleurs (3) contre 1010 contribuables par exemple du centre 2 des impôts. La figure suivante explicite l'impossibilité des contrôleurs fiscaux à contrôler au moins 3% des contribuables durant un exercice comptable afin d'élargir son assiette fiscale selon sa capacité.

Figure N°1 : REPARTITION DES CONTRIBUABLES PAR RAPPORT AUX CONTROLEURS FISCAUX



Interpretation : à part le centre 1 des impôts aucun centre ne peut conclure pendant une journée le diagnostic de la situation fiscale (Audit fiscal) d'un seul contribuable afin de lui contraindre à élargir son assiette fiscale en fonction de son poids. Ce qui signifie que suite à un nombre insuffisant de contrôleurs (3) et du logiciel SIGTAS au niveau de chaque centre, il est impossible à l'Etat de lutter contre l'inégalité liée à la faculté contributive des contribuables. Donc le manque de ressources et de ressources qualifiées est une contrainte empêchant l'Etat à élargir les assiettes fiscales mais aussi le souci de l'Etat du pouvoir d'achat des citoyens en est une contrainte considérable à élargir les assiettes fiscales.

• **L’alargissement des assiettes fiscales contribue à la suppression des emplois**

50% des personnes interrogées sont unanimes que plus l’état décide d’augmenter des revenus nets soumis à l’impôt, plus le chiffre d’affaires des entités diminuent ce qui va contribuer à une baisse du nombre de main d’œuvre du fait que les ressources stables des contribuables n’arrivent plus à couvrir les emplois stables. Contrairement à 25% des personnes interrogées, pensent que, plus les recettes fiscales augmentent plus l’Etat à tendance à recruter plus de mains d’œuvres, selon eux, les recettes sont faites pour faire face aux dépenses publiques. 25% pensent que l’Etat est entre le marteau et l’enclume, ni l’un ni l’autre ne doit corréler mais plutôt être complémentaire afin de maintenir un équilibre financier entre les ressources stables et les charges fixes mais aussi de garantir la pérennité des emplois est le triangulaire de l’Etat. Comme disait (Gautier, 2001), la théorie de la fiscalité optimale représente la recherche d’un système de taxation qui minimise la perte de bien-être collectif, et permettent de respecter une contrainte budgétaire exogène de l’État.

Selon notre analyse sur le terrain, l’Etat pauvre comme le Mali, doit être au juste milieu ou s’impregner à subventionner tous les secteurs pour être le maître du marché afin de fixer les prix des produits intérieurs comme de l’extérieurs à la limite du pouvoir d’achat des citoyens sachant bien concilier les revenus nets assujettis à l’impôt en fonction de leurs capacités contributives, en tenant compte de la sauvegarde des emplois. Car ce sont les entités qui sont les principales agents recruteurs des mains d’œuvres de tous les Etats presque, donc vouloir adopter une politique d’agressivité ou de progressivité à l’égard de leur revenus nets sans protant analyser le document des salariés et autres facteurs exogenes liés aux climats de l’environnement peut bouleverser le budget de leurs charges fixes et du coup souvent entrainer la suppression ou la compression de certains emplois.

Tableau N°1 : Fiche de Renseignement des Centres des Impôts à la limite des Montants autorisés à Recouvrer.

Regime synthétique	Regime réel entre-prise individuelle	Regime réel SARL, SA etc	Pour exonération jeune diplômée Deux demandes	
Une demande manuscrite timbrée à 200 f adressée au chef de centre comportant l’adresse complete <ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de la piece d’identité • Copie de la carte NINA ou du passeport 	Une demande manuscrite timbrée à 200 f adressée au chef de centre comportant l’adresse complete <ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de la piece d’identité • Copie de la carte NINA ou du passeport 	Une demande manuscrite timbrée à 200 f adressée au chef de centre comportant l’adresse complete Une photocopie de la piece d’identité <ul style="list-style-type: none"> • Copie du statut 	Une demande de NIF adressée au chef de centre des impôts <ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de la piece d’identité • Copie du statut pour les SARL 	Une demande l’exonération jeune diplômé (3ans) adressée au chef de centre des impôts <ul style="list-style-type: none"> • Copie d’extrait d’acte de naissance • Copie du diplôme • Certificat de nationalité

<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du contrat de bail • Certificat de residence • Demande d'existence <p>NB : chiffre d'affaire inferieur ou egale à 50 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation • Certificat de residence • Demande d'existence • Demande d'option • Copie du numero de compte bancaire <p>NB : chiffre d'affaire superieur ou egale à 50 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du registre de commerce • Copie de la carte NINA ou du passeport • Une copie du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation • Certificat de residence • Demande d'existence • Demande d'option • Copie du numero de compte bancaire <p>NB : chiffre d'affaire superieur à 50 millions, et inferieur à 250 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du registre de commerce • Copie de la carte NINA ou du passeport • Une copie du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation • Certificat de residence • Demande d'existence • Demande d'option • Copie du numero de compte bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de la piece d'identé • Copie du statut pour les SARL • Copie du registre de commerce • Copie de la carte NINA ou du passeport • Une copie du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation • Certificat de residence • Demande d'existence • Demande d'option • Copie du numero de compte bancaire
---	--	---	--	--

Source : Centres des impôts

4.1. Recommandation.

- Instaurer une politique de recrutement (planning de formation annuelle) efficace pour lutter contre les insuffisances liées aux ressources non qualifiées
- Augmenter le nombre de contrôleurs à vingt (20) au moins dans chaque centre pour une couverture en adoptant la théorie du contrôleur contrôlé sur le terrain.
- Recenser les gros contribuables pour élargir leurs assiettes fiscales selon leur capacité contributive et établir une communication sincère entre l'Etat et les contribuables pour tenir compte de leurs difficultés.
- Digitaliser tous les systèmes pour faire une économie de temps et minimiser la corruption fiscale et la fraude fiscale

5. Conclusion

Égalité par impôt, deux concepts se réfèrent à savoir la progressivité et la sélectivité de l'impôt. La progressivité suppose que le taux varie avec la matière imposable, c'est un mécanisme qui a le mérite d'être jugé plus productif et surtout plus équitable. De manière concrète il stipule que les capacités contributives n'augmentent, plus les prélèvements ne croiseront afin de tendre à l'égalité. Par la sélectivité on sous-entend la taxation en fonction de l'origine des revenus, en fonction de la nature des besoins (par exemple une faible imposition pour les besoins primaires de première nécessité et forte imposition pour les dépenses futiles ou de luxe), en fonction de la forme des entreprises. Selon le Professeur Azama Lana (1986), les impôts sont classés du point de vue économique et administratif et ce en fonction des objectifs poursuivis, c'est aussi l'une des contante à l'Eta de concilier son économie aux regards du pouvoir d'achat des menages. La classification économique : cette classification se fonde sur la distinction entre l'origine de la richesse (se rapporte à la possession d'un capital et à la perception d'un revenu lié au travail ou à la propriété) et ses emplois (la dépense du revenu ou du capital). Cette classification permet de définir l'élément économique sur le lequel l'impôt est assis (plus précisément la matière imposable).

Cet article va permettre aux Etats de diagnostiquer à priori la situation fiscale des gros contribuables par rapport aux taux d'emplois créés au sein de tel ou tel structure pour ne pas être la causalité de la compression de certains employés dûs à un déficit financier lié à la lourdeur des impôts à payer, mais aussi va contribuer à traiter minutieusement(avec attention) l'augmentation du taux d'imposition des assiettes fiscales par rapport au levier(coût) de consommation ou une inflation(augmentation généralisée des coûts des produits). En second lié va permettre aux Etats de recruter massivement et de former les agents avant de se lancer dans une politique d'élargissement des assiettes fiscales, pour que ça ne soit pas, au lieu de, vouloir lutter contre l'inegalité va plutôt créer des inegalités en ne pouvant pas contrôler tous les contribuables. En conclusion il existe une relation de colinéarité entre la variable « assiette imposable », et la variable « employabilité » ainsi que la variable « inflation ».

REFERENCES

- A.DAUDET. (1888). *Trente ans*. PARIS.
- AZAMA, L. (Janvier 1986). *Droit fiscal Zaïrois* (éd. Éd. CADICEC, Kin.).
- Elie, C. (1997). *Dictionnaire de gestion* (éd. Édition LA DECOUVERTE). Paris.
- G.ZEGE. (1935-1936). *FIANANCE PUBLIQUE DEFINITION DE L'IMPÔT*. PARIS.

Gautier. (2001). UNE ANALYSE MICROECONOMETRIE DE LA FRAUDE FISCALE DES MICRO-ENTREPRISES. *Gautier. (2001).
UNE ANALYSE MICROECONOMETRIQUE DE REVUE D'E-CONOMIE DU DEVELOPPEMENT*, 25-50.

J., P. (1977). *Fiscalité et croissance, une approche par les modèles* (éd. Percebois J., 1977, Fiscalité et croissance, une
appCollection : Approfondissement de la connaissance économique).

Larousse. (2018). *dictionnaire*. PARIS.

WOLFE.DEGUIN, M. (1991). *Éléments de législation fiscale* (éd. Edition Érasme).

© GSJ